

Célébrez avec nous la Journée franco-allemande !

Appel à projets

Octobre 2017

Il y a 55 ans, le 22 janvier, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer scellèrent l'amitié franco-allemande en signant le Traité de l'Élysée. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) lance de nouveau un appel à projets pour soutenir les nombreux événements organisés autour de cette date et stimuler l'intérêt pour la coopération franco-allemande par des projets innovants. L'accent sera mis sur les actions favorisant la participation de nouveaux publics, habituellement éloignés de la mobilité et les enfants de moins de 12 ans. Les événements organisés dans des lieux publics seront privilégiés.

Groupes cibles

Jeunes, groupes scolaires, quartiers politiques de la ville, lycées professionnels, jeunes qui n'ont pas encore participé à un échange, secteur universitaire...

Conditions de participation

Les actions auront lieu entre le 18 janvier et le 11 février 2018.

La forme que prendra le projet est libre : événement sportif, musical ou culturel, projet multimédia, spectacle, excursion, exposition, pièce de théâtre, rencontre, flash-mob...

Les porteurs de projets peuvent être des personnes individuelles, des jeunes ou des associations et fédérations de jeunesse, des maisons ou associations de quartier, des institutions, des comités de jumelage, etc.

Sélection

Priorité sera donnée aux projets :

- ouverts aux jeunes éloignés de la mobilité
- destiné aux enfants de moins de 12 ans
- organisés dans des lieux publics
- organisés par les jeunes et pour les jeunes
- innovants et créatifs
- dont la thématique est en lien avec l'actualité

Financement et soutien

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés dans le cadre d'une subvention pouvant aller jusqu'à 400€, conformément à l'article 3.5.5. des *Directives* de l'OFAJ sur les manifestations et partenariats particuliers.

2 / 3

Les projets sélectionnés seront publiés sous la forme d'une carte interactive sur le site Internet de l'OFAJ afin de les soutenir dans leur communication.

L'OFAJ encourage vivement les porteurs de projets à s'appuyer sur d'autres financements (organisations, fondations, entreprises etc.) tant que la visibilité de l'OFAJ est assurée.

L'élaboration des contenus, la préparation logistique ainsi que la réalisation des projets incombent aux porteurs de projet.

Communication et visibilité

Les porteurs de projets ont accès à une plateforme interactive, sur laquelle diverses informations sur les projets (programmes, photos, vidéos, etc.) seront mises en ligne. L'OFAJ peut utiliser les images, la musique et les vidéos publiées sur ce site pour ses propres publications.

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à rendre visible la participation de l'OFAJ (via *logo* OFAJ sur supports de communication, et le hashtag #JFA18 ou #DFT18 sur les réseaux sociaux et le site internet). De plus, ils s'engagent à informer les médias de leur projet et de la participation de l'OFAJ et à fournir la documentation illustrant la visibilité de l'OFAJ. Le Service presse de l'OFAJ peut soutenir les organisateurs dans leur travail avec la presse.

L'OFAJ remettra aux porteurs de projets un kit de communication comprenant de la documentation sur les programmes de l'OFAJ, des objets promotionnels, une bannière web ainsi qu'un communiqué de presse type pour contribuer au succès de leur action.

Dépôt des candidatures et délais

La date limite du dépôt des candidatures est le 14 novembre 2017.

Pour ce faire, veuillez vous inscrire en suivant ce lien : <https://goo.gl/forms/1fsbk1XyLypryVhl2>. Vous recevrez ensuite une confirmation par mail.

La sélection des projets sera réalisée par l'OFAJ et les porteurs de projets seront informés fin novembre.

Un seul formulaire de candidature peut être envoyé par projet. Si plusieurs partenaires organisent un projet commun, l'un des partenaires se porte candidat au nom de l'ensemble des partenaires.

Les porteurs de projets s'engagent à informer l'OFAJ de toute modification qui aurait lieu après la sélection du projet (lieu, date, contenu).

3 / 3

Décompte de la subvention

Jusqu'au 15/04/2018 au plus tard, les justificatifs suivant devront être envoyés à l'OFAJ à l'attention de Florence Saby-Siskos par la poste :

-un bilan financier soulignant que les recettes ne dépassent pas les dépenses du projet

-la liste des justificatifs remplie et signée

-un rapport (1 page A4 avec les indications chiffrées sur le public touché et la part des jeunes avec moins d'opportunités et d'enfants de moins de 12 ans)

-une documentation audiovisuelle justifiant la visibilité de l'OFAJ : soit un film, des photos (Instagram), site Internet et/ou des coupures de presse etc.

-un RIB

Uniquement les dossiers complets pourront être acceptés.

Les décomptes reçus après le 15 avril 2018 ne seront pas être traités.

Calendrier

- **14 novembre 2017** : Date limite de dépôt des candidatures
- **Du 14 au 23 novembre 2017** : Sélection des projets par l'OFAJ - Communication de la décision aux porteurs de projets
- **Début décembre 2017** : Envoi du kit de communication aux porteurs de projets
- **Mi-décembre 2017 à mi janvier 2018** : Enregistrement des données sur le déroulement des projets sur la plateforme interactive
- **Janvier 2018** : Réalisation des projets
- **Jusqu'au 15/04/2018 au plus tard** : Envoi des rapports, de la documentation et du RIB

Contact

Florence Saby-Siskos, jfa-dft@ofaj.org

Tel: 01 40 78 18 18 / Tel.: +49 30 288 757 0